

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montrouge, le 23 novembre 2021

Victoire de l'ANESF : passage de 5 à 6 ans de formation en maïeutique !

Confirmée sur les réseaux sociaux par Mr Olivier VÉRAN, la formation des étudiant·e·s sages-femmes se fera désormais en **6 ans à compter de l'année universitaire 2022-2023 !**

Une revendication que l'ANESF se félicite d'avoir obtenue, à la suite des travaux successifs des **différents bureaux nationaux**, de **nos commissions internes**, des **échanges productifs avec la profession**, et de la **mobilisation de l'ensemble du réseau**, à l'heure où la formation en 5 ans n'apporte que surmenage et détresse des étudiant·e·s.

Cette **évolution de la formation**, dont les modalités précises seront définies après des travaux menés par l'IGAS et l'IGESR, en collaboration avec l'ANESF et les organisations représentatives de la profession, permettra entre autres d'**accroître drastiquement le bien-être des étudiant·e·s en maïeutique**, **limiter leur surmenage**, **faire concorder la formation avec les compétences actuelles des sages-femmes** et les **besoins en santé de la population** et de **valoriser le Diplôme d'Etat de sage-femme**.

Mais nous savons qu'il nous reste à travailler sur les **conditions de travail** de la profession pour s'assurer enfin d'un système de santé des femmes et des familles pérenne, fiable, efficace et attractif.

Outre l'obtention d'un troisième cycle en maïeutique, la profession a bénéficié d'une **revalorisation salariale**, nécessaires dans l'urgence, bien qu'elle soit insuffisante sur le long terme.

Pourtant nous restons confiant·e·s quant à l'avenir de notre profession puisque l'**évolution de notre statut médical hors de la fonction publique hospitalière** ainsi qu'**un travail sur les effectifs de sages-femmes** sur le territoire sont une suite logique aux mesures prises aujourd'hui.

Nul doute que le Gouvernement a conscience que **cette réforme globale de la profession**, certes technique, tant par la complexité du statut des sages-femmes que par la difficulté à s'assurer qu'elle concernera tous les types d'exercices, permettra de rendre sa grandeur à notre système de santé et tout particulièrement pour ce qui concerne la santé des femmes et des familles.

Ainsi, nous **souhaitons poursuivre ces derniers travaux avec le Gouvernement**, en **collaboration avec la profession**, pour appliquer enfin ces dernières mesures nécessaires à la pérennité de notre profession et notre système de santé.

Cette **avancée majeure** pour les étudiant·e·s en maïeutique et les sages-femmes représente également et surtout **une victoire pour la santé des femmes et des familles**.

Contacts :

> **Laura Faucher** - Présidente de l'ANESF - presidence@anesf.com - 06.74.62.52.31